

---

**Rapport de la Commission de gestion du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains  
chargée de l'examen du préavis PR17.11PR**

**concernant**

**les réponses de la Municipalité aux observations de la Commission de gestion (COGE)  
sur la gestion 2015 maintenues par le Conseil communal en 2016**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Pour rappel le Cc a voté en juin l'Art. 2 suivant du PR 17.10.PR : « Le Conseil communal donne décharge à la Municipalité pour sa gestion en 2016 à l'exception de ce qui concerne les réponses manquantes aux observations maintenues qui devront faire l'objet d'un préavis complémentaire d'ici au 1.09.2017 »

La Municipalité ayant répondu durant l'été, la Commission de gestion (COGE) du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains a pu examiner, au cours de ses séances des 7 et 20 septembre, les réponses complémentaires de la Municipalité et rendre le présent rapport afin que pleine décharge puisse être donnée à la Municipalité pour sa gestion de l'année 2016.

La commission était composée de Mesdames Joëlle BETTEX, Léa ROMANENS et de Messieurs Jean-Louis KLAUS, Ruben RAMCHURN, Yves VUAGNIAUX, Christian WEILER et du soussigné, désigné président.

Les réponses complémentaires, dont le détail suit ci-dessous, ont toutes été acceptées :

- **1.2 Commission Urbanisme et mobilité** : Réponse acceptée
- **1.1.1. Comptabilité indépendante pour les associations intercommunales**  
Ces questions pourraient être traitées judicieusement par la COFI qui pourrait largement s'appuyer sur le rapport de la Cour de comptes. La COGE continue de se soucier des questions de transparence et de qualité du processus démocratique : Réponse acceptée
- **1.1.2. Comptes et rapports des entités intercommunales**  
Idem : Réponse acceptée
- **1.1.3. Facturation des prestations de la ville-centre**  
Idem : Réponse acceptée
- **1.2 (bis) Contrat de prestation avec TRAVYS** : Réponse acceptée
- **2.2. Accès internet dans les locaux scolaires** : Réponse acceptée
- **6.1. Coûts de la Police Nord vaudois** : Cf. 1.1.1, 1.1.2 & 1.1.3 : Réponse acceptée
- **8.1. Déchets sauvages : traitement des dénonciations** : Réponse acceptée
- **9.2. Nouveau Collège des Rives** : Réponse acceptée
- **9.5. Dépassement de crédit rénovation TBB – La Grange** : Réponse acceptée

**Conclusions :**

La COGE remercie la Municipalité pour ses réponses étayées. A l'unanimité de ses membres, elle invite le Conseil communal à accepter les deux articles proposés.

Art. 1 Les réponses complémentaires de la Municipalité aux observations 2015 maintenues en 2016 sont approuvées.

Art. 2 Le Conseil communal donne décharge à la Municipalité pour sa gestion durant l'année 2016.

Yverdon-les-Bains le 20 septembre 2017

Pour la COGE, le Président



Daniel COCHAND